

## CONDITIONS GENERALES

### Programme

Le programme, régulièrement mis à jour, est disponible et sur le site du Colloque : [www.ffc-asso.fr/CO2](http://www.ffc-asso.fr/CO2).

### Conditions d'inscription et de règlement

	Frais d'inscription
<b>Industriels</b>	<b>350 € TTC</b>
<b>Universitaires ou Membres FFC</b>	<b>200 € TTC</b>
<b>Doctorant*</b>	<b>100 € TTC</b>

\* Joindre obligatoirement la photocopie de la carte d'étudiant de l'année en cours.

### **Les inscriptions ne seront effectives qu'à réception du paiement.**

Les administrations et organismes publics peuvent effectuer leur règlement à l'issue du colloque par virement administratif à la condition de remplir de façon complète le bulletin d'inscription accompagné d'un bon de commande.

Une facture sera adressée dès réception du bulletin d'inscription, dûment complété, accompagné du règlement ou d'un bon de commande.

Les droits d'inscription comprennent :

- l'accès à toutes les conférences et présentations de posters,
- le recueil des résumés, le programme détaillé, la liste des participants,
- les pauses-café.

### **Secrétariat des Inscriptions :**

Christelle COLAS

Fédération Française pour les sciences de la Chimie (FFC)

28 rue Saint-Dominique – 75007 PARIS - France

Téléphone : +33 (0)1 53 59 02 25

e-mail : [colas@ffc-asso.fr](mailto:colas@ffc-asso.fr)

**Si vous ne souhaitez pas figurer sur la liste des participants, veuillez le signaler en cochant la case réservée à cet effet sur le bulletin d'inscription. Pour tout droit d'accès ou de rectification, s'adresser à la Fédération Française pour les sciences de la Chimie (FFC).**

### Restauration

Un service de restauration pour les congressistes est organisé au tarif de **18 € TTC** par déjeuner. Il est impératif de cocher les cases réservées à cet effet sur le bulletin d'inscription.

Par ailleurs, les commandes des déjeuners ne seront validées qu'à réception de leur paiement.

Les possibilités de restauration sont très restreintes sur le site du congrès. **Il est fortement conseillé de commander ces déjeuners au moment de votre inscription et au plus tard le 1<sup>er</sup> décembre 2008.** Passé cette date, aucune commande de déjeuner ne pourra être enregistrée et aucun déjeuner ne sera remboursé.

Détails disponibles sur le site [www.ffc-asso.fr/CO2](http://www.ffc-asso.fr/CO2).

### Règlement

- par chèque à l'ordre de la Fédération Française pour les sciences de la Chimie (FFC),  
28, rue Saint-Dominique – 75007 PARIS
- par virement au compte de la Fédération Française pour les sciences de la Chimie (FFC) :  
Société Générale - IBAN : FR 76 30003 03052 000 50 526 708 80,
- par carte bancaire (paiement sécurisé) : exclusivement réservé aux inscriptions en ligne sur le site du colloque : [www.ffc-asso.fr/CO2](http://www.ffc-asso.fr/CO2)
- par bon de commande administratif

Les administrations et organismes publics peuvent effectuer leur règlement par virement administratif à condition que celui-ci soit honoré avant l'ouverture de la manifestation (selon le décret de 1962 applicable par tous les comptables portant règlement pour les dépenses publiques). Dans ce cas, vous devez remplir de façon complète le bulletin d'inscription accompagné d'un bon de commande.

**Ne seront prises en compte que les inscriptions complètes (Bulletin d'Inscription dûment complété et impérativement accompagné du Règlement) reçues dans les délais.**

**Annulation**

Toute annulation doit faire l'objet d'une notification écrite, datée et signée par lettre recommandée avec A.R., le cachet de la poste faisant foi.

Aucune annulation transmise par téléphone, par télécopie ou par e-mail ne peut être acceptée.

La non présentation au Colloque ne constitue pas un motif d'annulation réglementaire, quelles qu'en soient les causes.

Pour les annulations parvenues **avant le 1<sup>er</sup> décembre 2008** le paiement de l'inscription (faite par chèque, CB, virement bancaire ou bon de commande) sera dû à hauteur de 50% de son tarif. Passé cette date, le paiement de la totalité de l'inscription sera exigé.

**Lieu du Colloque**

ENSIACET (Ecole Nationale Supérieure des Ingénieurs en Arts Chimiques Et Technologiques)

([www.ensiacet.fr](http://www.ensiacet.fr))

**Informations complémentaires**

Des informations complémentaires (hébergement...) sont disponibles sur le site internet [www.ffc-asso.fr/CO2](http://www.ffc-asso.fr/CO2), qui sera régulièrement mis à jour.